

PUBLIC

Salariés participants à l'évaluation des risques professionnels.



TARIFS

Nous consulter



AGENDA 2019

voir a2s-conseil.fr



DUREE

7 heures de formation + ½ journée sur site



FORMATEUR(S)

Formateur expérimenté avec une expérience de plus de 5 ans. Sapeurs-Pompiers ou ancien Sapeurs-Pompiers au grade de sous-officier minimum



PARTICIPANTS

Maximum: 10

NORD

A2S Conseil Nord 42 rue Duriez Merville

AISNE

A2S Conseil Aisne rue de Paris Origny-en-Thiérache

06 10 41 41 85 dominique.desein@a2s-conseil.fr

www.a2s-conseil.fr

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

OBJECTIFS

- Connaître et répondre aux exigences du décret n°2001-1016 du 5/11/2001
- Être capable de rédiger le document unique exigé par le décret et d'approcher la construction du plan d'action associé dans une démarche d'amélioration continue.

CONTENU

- La réglementation en matière d'évaluation et prévention des risques professionnels
- > Le contenu du document unique :
 - Définition des unités de travail
 - les familles de risque (définition des familles de risques, recherche des différents types de risques, les risques émergents...
 - Observation et analyse des postes et des situations de travail.
 - Évaluation, hiérarchisation et cotation des risques.
- L'intégration de la pénibilité au travail dans le document unique (réglementation, méthodologie)
- > La rédaction du document :
 - Comment rédiger le document unique (forme et contenu)
 - Construction d'une trame de plan d'actions (travail en groupe)
 - Les clefs de la réussite du document unique
- Comment procéder à l'analyse des risques sur le terrain ?
 - Accompagnement sur site pour l'évaluation d'une unité de travail.
 - Champs d'observation, méthodologie, passage en revue des observations terrains.

PRE-REQUIS

Aucun

MODALITES D'ANIMATION

- ✓ Documents supports de formation projetés.
- ✓ Exposés théoriques
- ✓ Exposés Pratiques

